nucléaires souterraines à des fins non militaires avait diminué, tandis que l'opinion publique s'inquiétait de plus en plus des dangers possibles pour l'environnement. On craignait notamment la dispersion de matières radioactives et l'apparition d'ondes de choc à proximité des points de détonation. On a mis fin au programme en 1977, peu après la signature du PNET. On peut en conclure que les ENP ne sont plus pour les États-Unis une raison suffisante pour poursuivre leurs explosions expérimentales, à moins d'une évolution des circonstances actuelles ; or, on voit mal pour l'instant comment cela pourrait se produire.

De son côté, l'Union soviétique a mis sur pied un programme dynamique d'utilisation des explosions nucléaires à des fins pacifiques. Il semble qu'elle se soit principalement intéressé à la construction d'installations souterraines de stockage, ainsi qu'à la réalisation de cartes sismiques et géologiques de son territoire. Même si les Soviétiques ont interrompu un ambitieux projet prévoyant l'utilisation d'explosions nucléaires pour détourner des cours d'eau en Asie, on peut raisonnablement supposer qu'ils continuent d'attacher de l'importance aux emplois pacifiques de ces explosions vu, d'une part, que les dirigeants soviétiques ont publiquement fait référence au coût économique du moratoire sur les explosions nucléaires imposé en 1985, et que, d'autre part, les ENP ont repris après l'expiration dudit moratoire. Il reste cependant que l'on a entendu déclarer de source autorisée et à maintes reprises que l'Union soviétique serait disposée à renoncer à ces ENP si l'on parvenait à un accord d'interdiction complète des explosions nucléaires. (Le Royaume-Uni s'est déclaré disposé à renoncer définitivement à son droit de procéder à des explosions nucléaires à des fins pacifiques si un accord d'interdiction complète des essais nucléaires était conclu.) Si l'on fait exception des États-Unis et de l'URSS, aucun autre pays n'a encore réussi à mener à bien un projet fondé sur l'utilisation d'ENP, principalement en raison des multiples incertitudes de nature économique, environnementale et technique.

Afin de garantir que les parties ne puissent pas tirer d'explosions officiellement menées "à des fins pacifiques" des avantages d'ordre "militaire" impossibles à obtenir par ailleurs avec des essais réglementés, les parties au PNET ont fixé pour les explosions pacifiques une limite de